



# Responsabilité Civile Agricole



Une démarche fondée  
sur l'écoute et le savoir-faire



## Un examen approfondi de vos besoins

Pour bien protéger votre exploitation, nous devons bien la connaître. Notre démarche consiste à vous rencontrer avec l'aide de nos équipes d'experts. Nous abordons ensemble vos activités, vos types de production, vos modes de distribution, l'utilisation finale de vos produits. Nous analysons la structure de vos installations et examinons les mesures de sécurité et de prévention.

## Un interlocuteur unique... entouré d'une équipe de spécialistes du risque

Votre agent général Aréas est votre partenaire. Professionnel expérimenté de l'assurance responsabilité civile agricole, il vous apporte son conseil. Il vous connaît, vous le connaissez ; c'est le gage d'une relation directe, efficace et conviviale.

**A vos côtés  
en cas de sinistre**

En plus de votre agent général, des équipes d'experts, des techniciens et des juristes sont à votre disposition pour intervenir à tout moment, vous conseiller et vous défendre.



## Des garanties qui protègent votre exploitation

Votre activité d'exploitant agricole peut causer des dommages à des tiers. Notre contrat responsabilité civile agricole couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant vous incomber en raison de dommages :

- corporels causés à des tiers, y compris à vos clients ou à vos salariés,
- matériels provoqués aux biens d'autrui,
- immatériels (préjudices économiques entraînés par les dommages corporels et matériels cités ci-dessus),

survenant au cours de votre vie privée ou professionnelle.

Ces préjudices peuvent être causés par :

- vous-même, vos collaborateurs (salariés ou non), vos stagiaires, participant à l'activité professionnelle,
- les installations, les matériels et les animaux de votre exploitation.

### Nouveauté 2008

**Votre contrat inclut désormais une garantie protection juridique "Agrivalis".**

Afin de faire valoir vos droits et de les faire exécuter, nous vous renseignons, vous assistons et vous défendons en cas de litige survenant dans le cadre de votre activité ou de votre vie privée.

Civis numéro Indigo\* : 08 25 82 76 00

Nos juristes vous répondent du lundi au vendredi de 8h à 20h

## Garantir la responsabilité professionnelle au cours de vos activités

Par exemple	La réponse Aréas
Des animaux s'échappent de votre exploitation et provoquent un accident de la route	Nous prenons en charge l'indemnisation financière du préjudice subi par les victimes de l'accident et nous vous indemnisons de la perte subie du fait du décès des animaux, dans le cadre de la garantie dommages par collision.
L'un de vos salariés est victime d'un accident du travail. La Mutualité sociale agricole vous réclame le remboursement des sommes correspondant aux cotisations supplémentaires dont vous êtes redevable ainsi que celles correspondant à l'indemnisation complémentaire qu'elle va verser au salarié blessé	Au titre de la garantie faute inexcusable incluse dans notre contrat, nous prenons en charge les sommes réclamées par l'organisme social concerné.
En effectuant un traitement phytosanitaire, vous endommagez sous l'effet du vent les cultures de vos voisins	Nous prenons en charge les dommages subis par le propriétaire du champ voisin.
La rupture accidentelle d'une cuve à lisier entraîne la pollution d'un cours d'eau proche de votre exploitation	Nous indemnisons le préjudice subi par la société de pêche, et par une pisciculture située en aval.

\* 0,15€ TTC/mn



## Des extensions de garanties pour encore mieux vous protéger

Si, en plus de votre activité d'exploitant agricole, vous effectuez des travaux pour le compte de tiers, vous avez une activité de gardiennage de caravane, vous proposez des gîtes ruraux en location, votre conseiller Aréas est à votre disposition pour vous recommander des extensions de garantie adaptées à ces activités.

Par exemple	La réponse Aréas
Vous développez une activité d'accueil touristique sur votre exploitation dans le cadre d'un gîte rural	Nous couvrons les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en cas de préjudice subi par vos clients lors de leur séjour dans votre exploitation.
Vous effectuez occasionnellement des travaux agricoles rémunérés pour le compte d'autres exploitants	Nous garantissons les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en cas de dommages survenant pendant ou après l'exécution de ces travaux.
Votre exploitation a fabriqué et vendu des conserves de foie gras impropres à la consommation et l'administration vous demande de les retirer du marché	Nous prenons en charge les frais que vous devez engager pour informer les consommateurs ainsi que les sommes nécessaires pour effectuer l'enlèvement des produits dans le cadre de l'extension frais de retrait.

## Des Plus qui font la différence

- Un contrat complet qui couvre aussi bien les risques de votre vie privée que ceux de votre vie professionnelle.
- Une protection juridique qui intervient pour toute raison professionnelle ou personnelle et un service d'information permettant de joindre Civis pour toute question juridique relative à l'exploitation agricole ou à la vie privée.
- Pour des garanties sur mesure, notre contrat propose également :
  - > Dans le cadre de votre vie professionnelle :
    - la responsabilité civile gardiennage d'animaux
    - la responsabilité civile dépositaire de matériel et productions agricoles végétales
    - la responsabilité civile négociant de bestiaux
    - la responsabilité civile gardiennage de caravanes et/ou bateaux
  - > Dans le cadre de la vie privée :
    - la responsabilité civile accidents corporels aux membres de la famille
    - la responsabilité civile assistance maternelle agréée



## Pourquoi souscrire une Responsabilité Civile Agricole ?

### **La réglementation devient de plus en plus complexe**

Qui peut aujourd'hui être sûr de ne pas enfreindre une loi ou une disposition lors de la mise en place d'une production ou d'une activité nouvelle ? Principe de précaution aidant, la réglementation ne cesse de s'étendre, l'exploitant restant toujours pleinement et seul responsable de ce qu'il produit et commercialise.

### **Vos clients sont de plus en plus exigeants**

Contenter ses clients suppose d'adapter son offre à une demande qui devient chaque jour plus exigeante face à une concurrence qui s'exacerbe. Les méthodes de production évoluent, le "produit miracle" acquis auprès d'un fournisseur peut se révéler défectueux, les exigences de qualité augmentent... et immanquablement, les facteurs de risques se multiplient.

### **Les occasions de causer des dommages sont multiples**

Un client intoxiqué en utilisant l'un de vos produits, un salarié négligent qui cause un accident, un fournisseur qui se blesse en venant vous livrer... Dans chacun de ces cas, la responsabilité de votre exploitation est engagée. Mieux vaut avoir pris ses dispositions avant.

### **Leur coût peut mettre en péril la survie de votre exploitation**

Si un seul sinistre, de par son amplitude, peut mettre en péril votre exploitation, l'accumulation de problèmes imprévus peut également en grever fortement la trésorerie. Le danger est trop important et trop fréquent pour l'ignorer.



## Un spécialiste de l'assurance agricole à vos côtés

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été **fondée en 1825**. Aujourd'hui représenté en France par le 7<sup>ème</sup> réseau d'agents généraux, Aréas rassemble **plus de 2 000 salariés, agents généraux et collaborateurs** attachés à promouvoir une **relation de confiance avec ses sociétaires**.

Près de **600 agences**, dont le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales, permettent une réponse personnalisée aux attentes de notre clientèle, représentée notamment par les professionnels de l'agriculture.

Aréas a pour mission d'apporter **une réponse globale** aux chefs d'exploitation, tant pour leur protection professionnelle que personnelle. **Une large gamme de garanties complètes et adaptables selon les spécificités de chaque exploitation** a été conçue dans cet esprit.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris CEDEX 08  
Tél. : 01 40 17 65 00 - Fax : 01 40 17 66 98 ou 99  
[www.areas.fr](http://www.areas.fr)

Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° siren : 775 670 466 | N° siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes